

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLIERS SUR MORIN SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021**

**Étaient présents** : Mme Agnès AUDOUX, Mme Caroline AULIAC, M. Vianney SUSCOSSE, Mme Chloée SEITA, M. Philippe AUDOUX, Mme Stéphanie VIEUX, Mme Patricia ANGER, Mme Johanne BONNET, M. Patrice BOURGOIN, Mme Cécile COUTELLIER, M. Nicolas GOBIN, M. Damien KOPYC, M. Michaël MARTINS, M. Éric VAN GELDEREN, M. Matthieu CHAMAILLARD, Mme Claudie JOULAUD, M. Bernard RENAULT, Mme Marie RICHARD.

**Absent représenté** : M. Rémy DELFORGE représenté par M. Patrice BOURGOIN

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia ANGER

## **Ordre du jour :**

1. Installation des nouveaux conseillers municipaux ;
2. Installation des nouveaux conseillers municipaux dans les commissions communales ;
3. Adoption du référentiel Budgétaire M 57 ;
4. Adoption du règlement Budgétaire et Financier ;
5. Heure d'étude surveillée, révision rémunération enseignant ;
6. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges (CLET) ;
7. Convention Départementale/Commune viabilité hivernal ;
8. Taxe Foncière propriétés bâties, limitation exonération des constructions nouvelles ;
9. Taxe d'Aménagement ;
10. SDESM adhésion de nouvelles communes ;
11. SMEP du PNR de la Brie et des Deux Morin adhésion de nouvelles communes ;
12. Affaires diverses.

## **Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021**

Le procès-verbal est approuvé.

### **Vote :**

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme Chloée SEITA, Mme Claudie JOULAUD, et M. Bernard RENAULT).

Mme RICHARD et M. CHAMAILLARD n'étant pas installés n'ont pu prendre part au vote.

### **1. Installation des nouveaux conseillers municipaux suite à la démission de M. Eric VIOLLEAU et de M. Jean-Paul GALEYRAND**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte :

- De l'installation de Mme Marie RICHARD et M. Matthieu CHAMAILLARD en qualité de conseillers municipaux.
- De la modification du tableau du conseil municipal en annexe de la présente délibération.

## **2. Installation des nouveaux conseillers municipaux dans les commissions communales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la nomination de Mme Marie RICHARD dans la commission communale « Finances » et de M. Matthieu CHAMAILLARD dans les commissions communales : « Plan Local d'Urbanisme » - « Travaux » en remplacement de M. Éric VIOLLEAU et M Jean-Paul GALEYRAND, démissionnaires et membres de ces commissions

## **3. Adoption du référentiel Budgétaire M57 ;**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

**Vote :** Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **4. Adoption du règlement Budgétaire et Financier**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adoption du règlement Budgétaire et Financier de la commune.

**Vote :** Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **5. Heure d'étude surveillée, révision rémunération enseignant**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la rémunération horaire de l'enseignant en charge de l'étude surveillée à 24,57 € Brut à compter du 1er octobre 2021.

**Vote :** Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **6. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLET)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 7 septembre 2021 établi par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

**Vote :** Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **7. Convention Départementale/Commune viabilité hivernale**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de signer la convention sur la viabilité hivernale entre le Département et la Commune.

**Vote :** Pour : 19  
Contre : 0

Abstention : 0

#### **8. Taxe Foncière propriétés bâties : limitation exonération des constructions nouvelles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de la taxe foncière à 40% de la base imposable, pour toutes les constructions nouvelles à usage d'habitation.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **9. Taxe d'Aménagement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de porter le taux communal de la taxe d'aménagement sur les zones UB et UC du plan local d'urbanisme à 8 %, et d'exonérer totalement les surfaces des abris de jardins soumis à déclaration préalable dans la limite de 15 m<sup>2</sup>.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **10. SDESM adhésion de nouvelles communes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des nouvelles communes au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **11. SMEP du PNR de la Brie et des Deux Morin : Adhésion de nouvelles communes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion des nouvelles communes au Syndicat Mixte d'Etude et de Préfiguration du Projet Naturel Régional de la Brie et des Deux Morins.

**Vote** : Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **12. Affaires diverses**

- ✓ Mme Caroline AULIAC informe le conseil municipal des dernières décisions modificatives prises par Madame Le Maire au titre de sa délégation.

DECISION N° 2 : l'intervention de l'entreprise NAHK Architecture par la signature du devis d'un montant de 6 600,00 € TTC pour :

- La création d'un dossier d'autorisation de travaux et de mise en conformité aux règles d'accessibilité PMR de l'école Patrick THEMEREAU,
- La création d'un dossier de déclaration préalable pour la modification du mur de clôture et des aménagements de l'école Patrick THEMEREAU,

DECISION N° 3 : demande de subvention, au titre du plan de relance – continuité pédagogique, par la signature de la convention de financement appel à projets pour des socles numériques dans notre école élémentaires.

DECISION N° 4 : demande de subvention, au titre de France RELANCE pour l'aide en faveur de certaines cantines scolaires,

POUR LES PROJETS : table de tri de trois collecteurs afin de sensibiliser les enfants sur le gâchis alimentaires (pain, emballage, BIO déchets) avec 2 pesés, fontaine à eau à pédale avec une alimentation directe sur le réseau.

- ✓ M. Bernard RENAULT pose des questions sur la journée du patrimoine.
  - Pourquoi aucune manifestation a été organisée lors des journées du patrimoine du 18 et 19 septembre 2021 ? Mme Stéphanie VIEUX précise que cette manifestation demande une organisation plusieurs mois à l'avance et qu'avec la crise sanitaire il était impossible au mois de juin de savoir quelles seraient les conditions pour la rentrée. Elle informe que nous étions en période de vaccination et qu'une quatrième vague était annoncée.
  - Demande un inventaire des tableaux de la Mairie ? Mme Le Maire informe qu'elle a déjà pris contact avec un cabinet d'expert, qu'on va le relancer.
  
- ✓ Mme Le Maire informe que la commune n'a pas pu avoir de nouvelle dotation au titre de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur les travaux de la remise en état du plafond de l'église. Le devis de la société PAGOT d'un montant de 43 950,00 € TTC a donc été signé afin de sécuriser et donner l'accès à l'église.
  
- ✓ Mme Le Maire informe des remerciements des restaurants du cœur pour la subvention de 250,00 € qui leur a été allouée,
  
- ✓ Mme Le Maire informe des remerciements l'Association de Pêche AAPPMA pour la subvention qui leur a été allouée ainsi que pour le personnel communal pour l'aide apportée.
  
- ✓ Mme Le Maire annonce la mise en place de séances à la piscine pour les enfants de l'école Patrick THEMERAU. Le transport sera pris en charge par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
  
- ✓ Mme Le Maire rappelle que samedi 25 septembre est prévu la fête des voisins à 18h30 à la salle Germaine VERNILLET 54 bis rue de la Picardie, suivi du feu d'artifice au 26 Ter rue de la Picardie à 21h.
  
- ✓ Mme Le Maire rappelle également l'opération nettoisons la nature en partenariat avec Leclerc dimanche 26 septembre à partir de 9h15 sur le parking de la Mairie.
  
- ✓ Mme Le Maire demande à l'opposition pourquoi le logo de la commune a été utilisé lors d'une publication sur la page Facebook de la « Tribune Libre de Villiers » ? Elle informe que le logo appartient uniquement à la Maire, que c'est un droit de propriété et qu'elle est en droit de demander immédiatement la suppression du logo. M. Bernard RENAULT n'est pas au courant, il va se renseigner.
  
- ✓ Mme Le Maire rappelle également la brocante, organisée par le comité des fêtes de Villiers sur Morin, qui va se dérouler dimanche 3 octobre rue de la Picardie du n°17 au n° 72.

- ✓ Mme Le Maire rappelle le départ à la retraite de notre employé communal Bernard VATTIER et qu'un pot de départ est organisé. La population est invitée à y assister ainsi que l'ensemble des enseignants.
  
- ✓ Mme Le Maire demande à M. Bernard RENAULT suite au dernier conseil municipal où en est son droit de réponse. M. RENAULT informe qu'il est toujours en attente du n° ISBN ISSN des instances décisionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h49.